



INSTRUCTIONS & GARANTIE

Clubmaster DIVER

BRISTON 

## INTRODUCTION

Nous vous félicitons pour l'achat de votre montre BRISTON et vous remercions pour votre confiance.

La Clubmaster DIVER est la première montre de la collection BRISTON à être équipée d'un mouvement mécanique à remontage automatique qui possède une réserve de marche allant jusqu'à 41 heures. La bague à intérieure multidirectionnelle permet de mesurer le temps d'immersion en condition de plongée sous-marine.

Nous vous invitons à consulter les instructions d'utilisation et vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre montre BRISTON.

## INSTRUCTIONS

La montre BRISTON doit être entretenue régulièrement pour garantir un bon fonctionnement.

Les intervalles d'interventions varient en fonction du modèle, du climat et du soin apporté à la montre par son propriétaire. En règle générale, nous recommandons l'application des étapes ci-jointes en vue de préserver le plus longtemps possible l'état irréprochable de votre montre.

> Températures : évitez les températures au-delà de 0/100°F; -20/+40°C ou les environnements extrêmes.

> Evitez une exposition prolongée au soleil, les contacts avec l'eau et la vapeur en vue de prévenir toute déformation ou décoloration.

> Evitez les contacts avec l'alcool, les parfums, les détergents, tout produit cosmétique en vue de prévenir toute corrosion.

> Serrage du remontoir : vérifiez que la couronne de remontoir est en position normale afin d'éviter toute pénétration d'eau dans le mécanisme.

## ÉTANCHÉITÉ

Votre montre BRISTON est étanche à 20 bars. L'étanchéité de votre montre est identifiable par le symbole 20 ATM gravé sur le fond. Cela signifie que votre garde-temps a été contrôlé à une surpression de 20 bars correspondant à une profondeur d'immersion de l'ordre de 200 mètres (1 bar = ~10 mètres). Afin de maintenir les caractéristiques de la montre dans la durée et étant entendu que l'étanchéité n'est pas une caractéristique définitive et acquise, il est recommandé à l'utilisateur :

- > de faire contrôler l'étanchéité de la montre par un détaillant agréé BRISTON et dans tous les cas après chaque ouverture de celle-ci. Dans ce cas, il est recommandé d'effectuer l'essai en surpression d'air,
- > de s'assurer lors de l'achat que le bracelet soit bien adapté à l'usage prévu,
- > d'éviter de soumettre la montre à de trop brusques variations de températures,

- > de préserver la montre des chutes et des chocs (faire contrôler l'étanchéité après chaque choc violent),
- > de ne pas utiliser les éléments de commandes, couronne de mise à l'heure sous l'eau, et hors de l'eau, lorsque la montre n'est pas sèche,
- > de bien revisser la couronne de mise à l'heure après toute manipulation,
- > de rincer la montre à l'eau douce après une utilisation dans l'eau de mer.

Veillez aussi noter que les bracelets en cuir ne sont pas adaptés aux activités aquatiques.

Par ailleurs, il est indispensable de faire vérifier l'étanchéité de votre montre par un concessionnaire agréé BRISTON au moins une fois tous les deux ans et dans tous les cas avant toute période durant laquelle elle sera amenée à subir des immersions prolongées et/ou régulières.

## LA PRECISION

Modèles mécaniques à remontage manuel ou automatique

La précision des modèles mécaniques est déterminée par le balancier. Celui-ci effectue 21'600 alternances par heure pour la Clubmaster DIVER (voir les caractéristiques techniques).

Malgré tout le soin que nous avons apporté à la construction et au montage de votre montre, sa précision est soumise à l'influence de l'attraction terrestre, des champs magnétiques, des chocs, ainsi qu'au vieillissement des huiles. Elle se mesure à la régularité de la marche dans diverses positions. La nature de votre tempérament ou de vos activités peut être la cause de légères irrégularités. Si vous constatiez un écart de fonctionnement de votre montre, nous vous conseillons de la remettre à un distributeur BRISTON agréé qui effectuera les réglages nécessaires.

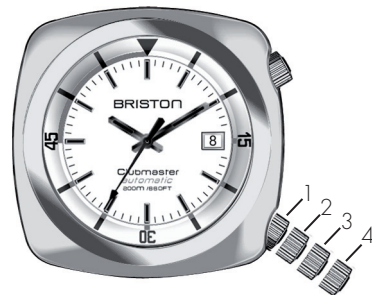
## Caractéristiques techniques

- > Mouvement à remontage automatique, Calibre NH35A
- > 21'600 alternances/heure
- > Réserve de marche : jusqu'à 41 heures
- > Couronne à 2 heures pour tourner la bague intérieure
- > Couronne à 4 heures pour remonter le mouvement, régler la date et l'heure
- > Étanchéité jusqu'à 20 ATM

## REGLAGE DE LA MONTRE

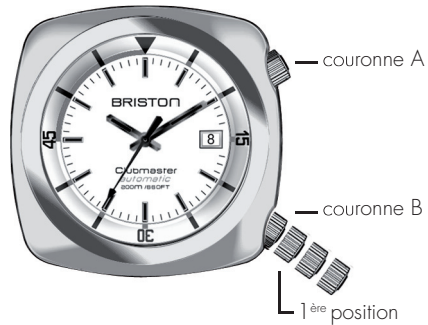
### PREMIERE UTILISATION

Votre Clubmaster DIVER est équipée d'une couronne vissée. Avant de procéder au remontage ou à un réglage de la montre, il est donc nécessaire de dévisser la couronne en la tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre. La couronne est ainsi libérée grâce à un ressort.



#### Mise en marche

1. Couronne vissée
2. Remontage manuel
3. Correction de la date
4. Mise à l'heure



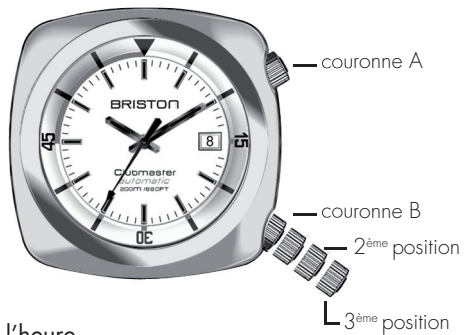
1. Dévissez la couronne B dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour atteindre la position 1. Le ressort de la couronne se libère.

2. Quelques tours de couronne dans le sens horaire suffisent pour la mise en marche de la montre et pour remonter manuellement le mouvement.

3. Repoussez la couronne B en position 1 puis revissez-la contre le boîtier en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. La montre se remet en marche.

Veillez noter que votre montre se remontera automatiquement lorsque vous la porterez.

**N.B. :** Après tout réglage, veillez à ce que la couronne soit bien vissée contre le boîtier afin de préserver l'étanchéité de votre montre.



### Réglage de l'heure

1. Dévissez la couronne B dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour atteindre la position 1. Le ressort de la couronne se libère.
2. Tirez la couronne B en position 3. Le mouvement est alors bloqué (fonction de « stop seconde »). Avancez les aiguilles dans le sens horaire jusqu'à l'heure désirée.
3. Repoussez la couronne B en position 1 et revissez là contre le boîtier en tournant dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

### Réglage de la date

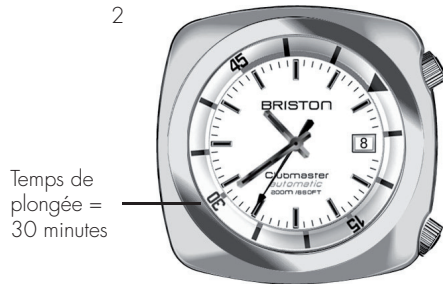
1. Dévissez la couronne B située à 4h dans le sens inverse des aiguilles d'une montre pour arriver en position 1.
2. Tirez la couronne B en position 2.
3. Tournez le remontoir à l'inverse des aiguilles d'une montre pour régler la date.
4. Repoussez la couronne B en position 1 et appuyez sur celle-ci afin de la revisser contre le boîtier en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre.

Ne jamais procéder à une correction de la date lorsque la montre indique une heure comprise entre 22 heures et 2 heures. Le mécanisme du changement automatique de la date s'enclenche pendant ce laps de temps et le mouvement pourrait en être endommagé.



### Lecture du temps d'immersion & utilisation de la bague intérieure

1. Veuillez tourner la couronne A située à 2 heures pour actionner la bague intérieure multidirectionnelle.
2. Il faut positionner le triangle situé sur la bague intérieure en face de l'aiguille des minutes lorsque vous commencez votre immersion.
3. Vous pouvez lire le temps d'immersion indiqué sur la bague intérieure à l'aide de l'aiguille des minutes.



N.B. : Ne pas tourner la couronne A une fois l'immersion engagée sinon la lecture est erronée.

Vous pouvez utiliser la zone rouge indiquée sur la lunette intérieure comme un compte-à-rebours. Cette zone vous indique qu'il est temps de remonter à la surface donc elle peut être utilisée comme temps pour les paliers de décompression lors de la remontée du plongeur.



## GARANTIE

Chaque montre BRISTON est couverte par une **GARANTIE INTERNATIONALE DE 2 ANS** contre tout vice de matériel et de fabrication.

La Clubmaster DIVER est étanche à 200 mètres. Cette étanchéité est garantie deux ans à compter de la date d'achat, à condition que la glace, la lunette, le fond, la carrure et les couronnes n'aient pas été endommagés. Il est toutefois indispensable de faire contrôler l'étanchéité de votre montre au moins une fois tous les deux ans et dans tous les cas avant une période d'utilisation intense, soit par un point-de-vente horloger agréé BRISTON, soit par un Centre d'Assistance Technique agréé BRISTON.

Grâce à la garantie BRISTON, toute montre BRISTON sujette à la réparation d'un quelconque défaut de fabrication sera réparée gratuitement.

Le certificat de garantie doit être dûment complété, cacheté et signé par le distributeur BRISTON agréé. **Les événements ou éléments suivants ne sont pas couverts par la garantie BRISTON :**

- > tous les dommages résultant de soins inadéquats ou insuffisants, d'un accident ou d'une usure normale;
- > le cadran de la montre, le verre, la boîte, son bracelet, les passants du bracelet ou tout autre accessoire vendu avec la montre ou contenu dans l'emballage;
- > toute réclamation liée à un dommage ou une lésion causée directement ou indirectement par le port d'une montre BRISTON;
- > une perte en termes de résistance à l'eau suite à un contact avec de l'eau à plus de 200 mètres OU une perte en termes de résistance à l'eau suite à l'utilisation de la couronne de remontoir sous l'eau OU des dégâts consécutifs à l'usage d'alcool ou d'un détergent OU la présence de dégâts ou d'une corrosion significatifs sur la montre.

Les clients réclamant des services supplémentaires ou qui ne sont pas en mesure de présenter un certificat de garantie valide se verront facturer des honoraires d'intervention par BRISTON. Toutes les informations reprises ci-dessus ont été consignées comme étant des informations techniques et seront sujettes à l'approbation finale de BRISTON. Tous les cas non couverts par la liste ci-dessus seront traités à l'avenant.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de BRISTON et ne peuvent pas être reproduites sans son autorisation.

Nous ne sommes pas tenus responsables des dégâts occasionnés par la possession ou l'utilisation de la montre.

En cas de défaillance de la montre due à un vice de matériel ou de fabrication, veuillez nous la renvoyer. Veuillez joindre à votre montre, le coupon de garantie complété (avec le cachet du magasin) ainsi que la preuve d'achat, et indiquez clairement la nature du vice.

Cette garantie limitée est nulle si le vice est dû à une utilisation abusive ou inappropriée de la montre.

Merci de contacter en premier lieu un **revendeur agréé** qui se chargera de la procédure de retour ou de contacter le service client par e-mail à: [sc@briston-watches.com](mailto:sc@briston-watches.com)

[www.briston-watches.com](http://www.briston-watches.com)

